



CA Mâconnais Beaujolais Agglomération (Siren : 200070308)

FICHE SIGNALETIQUE BANATIC

Données générales

Nature juridique	Communauté d'agglomération (CA)
Commune siège	Mâcon
Arrondissement	Mâcon
Département	Saône-et-Loire
Interdépartemental	oui

Date de création

Date de création	08/12/2016
Date d'effet	01/01/2017

Organe délibérant

Mode de répartition des sièges	Répartition de droit commun
Nom du président	M. Jean-Patrick COURTOIS

Coordonnées du siège

Complément d'adresse du siège	67 esplanade du Breuil
Numéro et libellé dans la voie	CS 20811
Distribution spéciale	
Code postal - Ville	71011 MACON CEDEX
Téléphone	03 85 21 07 70
Fax	03 85 40 99 76
Courriel	accueil@mb-agglo.com
Site internet	

Profil financier

Mode de financement	Fiscalité professionnelle unique
Bonification de la DGF	non
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	non
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	non
Autre taxe	non
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)	non
Autre redevance	non

Population

Population totale regroupée	80 052
-----------------------------	--------

Densité moyenne

267,23

Périmètre

Nombre total de communes membres : 39

Dept	Commune (N° SIREN)	Population
71	Azé (217100163)	1 091
71	Berzé-la-Ville (217100320)	697
71	Bussièrès (217100692)	600
71	Chaintré (217100742)	591
71	Chânes (217100841)	546
71	Charbonnières (217100999)	336
71	Charnay-lès-Mâcon (217101054)	7 864
71	Chasselas (217101088)	177
71	Chevagny-les-Chevrières (217101260)	612
71	Crêches-sur-Saône (217101500)	3 122
71	Davayé (217101690)	804
71	Fuissé (217102102)	396
71	Hurigny (217102359)	2 075
71	Igé (217102367)	896
71	La Chapelle-de-Guinchay (217100908)	4 210
71	Laizé (217102508)	1 133
71	La Roche-Vineuse (217103712)	1 597
71	La Salle (217104942)	549
71	Leynes (217102581)	526
71	Mâcon (217102706)	34 561
71	Milly-Lamartine (217102995)	329
71	Péronne (217103456)	672
71	Prissé (217103605)	1 999
71	Pruzilly (217103621)	343
71	Romanèche-Thorins (217103720)	2 042
71	Saint-Amour-Bellevue (217103852)	587
01	Saint-Laurent-sur-Saône (210103701)	1 717
71	Saint-Martin-Belle-Roche (217104488)	1 423
71	Saint-Maurice-de-Satonnay (217104603)	500
71	Saint-Symphorien-d'Ancelles (217104819)	1 189
71	Saint-Vérand (217104876)	167
71	Sancé (217104975)	2 187
71	Senozan (217105139)	1 162
71	Sologny (217105253)	595
71	Solutré-Pouilly (217105261)	365
71	Varennès-lès-Mâcon (217105568)	565
71	Vergisson (217105675)	263
71	Verzé (217105741)	832
71	Vinzelles (217105832)	732

Compétences

Nombre total de compétences exercées : 37

Compétences exercées par le groupement
Environnement et cadre de vie - Eau (Traitement, Adduction, Distribution) <i>8° Eau ;</i> - Assainissement collectif <i>9° Assainissement des eaux usées, dans les conditions prévues à l'article L. 2224-8 ;</i> - Assainissement non collectif - Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés <i>Compétences obligatoires : Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés.</i> - Lutte contre les nuisances sonores <i>Compétences optionnelles : 2. Protection et mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie : ? Lutte contre les nuisances sonores ;</i> - Lutte contre la pollution de l'air <i>Compétences optionnelles : 2. Protection et mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie : ? Lutte contre la pollution de l'air ;</i> - GEMAPI : Aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique - GEMAPI : Entretien et aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau - GEMAPI : Défense contre les inondations et contre la mer - GEMAPI : Protection et restauration des sites, des écosystèmes aquatiques, des zones humides et des formations boisées riveraines - Gestion des eaux pluviales urbaines <i>10° Gestion des eaux pluviales urbaines, au sens de l'article L. 2226-1.</i> - Autres actions environnementales <i>Compétences optionnelles : 2. Protection et mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie : ? Soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie. Compétences supplémentaires : 3. Protection des espaces naturels sensibles ou remarquables : ? Participation financière aux actions visant à la restauration, la préservation, la mise en valeur et la gestion durable des sites naturels classés ou inscrits du périmètre communautaire et de leur environnement. 4. Environnement : ? L'animation et la concertation dans les domaines de la prévention du risque d'inondation ainsi que de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques dans un sous-bassin ou un groupement de sous-bassins, ou dans un système aquifère, correspondant à une unité hydrographique (article L.211-7-12° du code de l'environnement) ; ? les clapets automatiques.</i>
Sanitaires et social - Action sociale <i>Compétences optionnelles : - Action sociale d'intérêt communautaire.</i> - Crèche, Relais assistance maternelle, aide à la petite enfance <i>Compétences optionnelles : - Action sociale d'intérêt communautaire.</i>
Politique de la ville / Prévention de la délinquance - Elaboration du diagnostic du territoire et définition des orientations du contrat de ville ; animation et coordination des dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertion économique et sociale ainsi que des dispositifs locaux de prévention de la délinquance ; programmes d'actions définis dans le contrat de ville. <i>Compétences optionnelles : - Animation et coordination des dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertion économique et sociale ainsi que des dispositifs locaux de prévention de la délinquance ; programmes d'actions définis dans le contrat de ville.</i>

Développement et aménagement économique

- Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L. 4251-17 ; création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire ; politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ; promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme.

Développement et aménagement social et culturel

- Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs

Compétences optionnelles : 3. Equipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire ? Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire.

- Programme de soutien et d'aides aux établissements d'enseignement supérieur et de recherche et aux programmes de recherche

Compétence supplémentaire : 1. Enseignement : ? Soutien au développement de l'enseignement supérieur.

- Activités culturelles ou socioculturelles

Compétences supplémentaires : 2. Culture : ? Participation au financement de la « scène nationale » du centre culturel de Mâcon.

Aménagement de l'espace

- Schéma de cohérence territoriale (SCOT)

Compétences obligatoires : En matière d'aménagement de l'espace communautaire : schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur ;

- Schéma de secteur

Compétences obligatoires : En matière d'aménagement de l'espace communautaire : schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur ;

- Création et réalisation de zone d'aménagement concertée (ZAC)

Compétences obligatoires : En matière d'aménagement de l'espace communautaire : - création et réalisation de zones d'aménagement concerté d'intérêt communautaire ;

- Constitution de réserves foncières

- Organisation de la mobilité, au sens des articles L.1231-1 et suivants du code des transports

Compétences obligatoires : En matière d'aménagement de l'espace communautaire : - organisation de la mobilité au sens du titre III du livre II de la 1ère partie du code des transports, sous réserve de l'article L.3421-2 du même code.loi .

Voirie

- Création, aménagement, entretien de la voirie

Compétences optionnelles : Création ou aménagement et entretien de voirie d'intérêt communautaire ; création ou aménagement et gestion de parcs de stationnement d'intérêt communautaire.

- Parcs de stationnement

Compétences optionnelles : Création ou aménagement et entretien de voirie d'intérêt communautaire ; création ou aménagement et gestion de parcs de stationnement d'intérêt communautaire.

Développement touristique

- Promotion du tourisme dont la création d'offices de tourisme

Compétences obligatoires : En matière de développement économique : - création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire ; - promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme.

Logement et habitat

- Programme local de l'habitat

Compétences obligatoires : En matière d'équilibre social de l'habitat : - programme local de l'habitat ;

- Politique du logement non social

- Politique du logement social

Compétences obligatoires : En matière d'équilibre social de l'habitat : - politique du logement d'intérêt communautaire ; - actions et aides financières en faveur du logement social d'intérêt communautaire ; réserves foncières pour la mise en œuvre de la politique communautaire d'équilibre social de l'habitat ; - action, par des opérations d'intérêt communautaire, en faveur du logement des personnes défavorisées.

- Action et aide financière en faveur du logement social

Compétences obligatoires : En matière d'équilibre social de l'habitat : - actions et aides financières en faveur du logement social d'intérêt communautaire ;

- Action en faveur du logement des personnes défavorisées

Compétences obligatoires : En matière d'équilibre social de l'habitat : - action, par des opérations d'intérêt communautaire, en faveur du logement des personnes défavorisées ;

- Amélioration du parc immobilier bâti

Compétences obligatoires : En matière d'équilibre social de l'habitat : - amélioration du parc immobilier bâti d'intérêt communautaire.

- Droit de préemption urbain (DPU) pour la mise en œuvre de la politique communautaire d'équilibre social de l'habitat

- Actions de réhabilitation et résorption de l'habitat insalubre

Autres

- Collecte des contributions pour le financement du SDIS

- Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage

Compétences obligatoires : En matière d'accueil des gens du voyage : aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil.

Adhésion à des groupements

Dept	Groupement (N° SIREN)	Nature jur.	Population
71	SI eaux du Nord de Mâcon (200092484)	SM fermé	40 524
69	SM d'élimination, de traitement et de valorisation des déchets Beaujolais Dombes (SYTRAIVAL) (256900705)	SM fermé	448 601
71	PETR Mâconnais Sud Bourgogne (200076214)	SM fermé	119 138
71	syndicat mixte des eaux du Mâconnais-Beaujolais (200092450)	SM fermé	14 197
71	SM d'études et de traitement des déchets (257103341)	SM fermé	377 662
71	Syndicat mixte des eaux du Haut-Mâconnais (200092443)	SM fermé	10 690
71	SI eaux de la petite Grosne (200092476)	SM fermé	45 798
71	SYDRO 71 (257103424)	SM ouvert	255 679
71	Etablissement public territorial du bassin Saône et Doubs (257103218)	SM ouvert	2 231 156

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2021 - millésimée 2018)